

Je vous rappelle que le Conseil de la magistrature propose à égalité et par ordre alphabétique les quatre candidatures suivantes: M. Dominique Corminbœuf, M. Claude Jarbornigg, M. Olivier Joye, M^{me} Huguette-Mélanie Scherrer.

Le préavis de la Commission de justice propose, quant à lui, la candidature de M. Dominique Corminbœuf. J'ouvre la discussion sur cette élection. La parole n'est pas demandée, la disussion est close. Je prie M^{me} et MM. les Scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2008

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. J'ai une remarque à la page 23, chapitre 4.8, en ce qui concerne les hospitalisations hors canton. Ce chapitre apporte une réponse bienvenue à bien des questions que les patients ou la population se posent sur les conditions légales ainsi qu'aux confusions concrètes qui se posent souvent en matière de prise en charge des frais d'hospitalisation hors canton. Le canton de résidence ne donne une garantie de paiement que s'il s'agit d'une prestation non disponible dans son canton ou que s'il s'agit d'une urgence survenue hors du canton et que la personne ne peut pas rentrer dans son canton.

Les formulaires de demande de garantie de paiement sont souvent illisibles, mal remplis, incomplets, envoyés trop tard, ce qui engendre des difficultés, des incompréhensions des patients. Il en ressort parfois des refus de garantie de paiement pour la différence tarifaire cantonale, ce qui peut paraître incompréhensible pour les patients qui ne sont pas au bénéfice d'assurance complémentaire. Cette explication intéressante mériterait une information plus large du public. Je relève cependant l'information placée sur le site du Service du médecin cantonal à ce sujet, mais pas évident d'accès pour le grand public. On devrait également pouvoir attendre un traitement plus professionnel des dossiers de la part des hôpitaux concernés. Il s'agit bien des hôpitaux qui ne sont pas sur Fribourg, des hôpitaux hors Fribourg, qui donnent ces renseignements au médecin cantonal.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Rien à ajouter.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). J'ai une question à l'intention de M^{me} la Commissaire. Cela concerne le point 2.7 du rapport, page 2, à savoir «Accueil de la petite enfance». Dans ce rapport on peut lire que les travaux d'élaboration d'une nouvelle loi sur les structures d'accueil de la petite enfance, nécessitée par la nouvelle Constitution, se sont poursuivis. Au courant de l'année 2007, une commission a été nommée pour élaborer cet avant-projet. Mes questions sont: pourriez-vous me dire combien de fois cette commission

s'est réunie et où en est l'avancement des travaux de cette commission?

Waeber Emanuel (PDC/CVP, SE). Mit positiver Stellungnahme nehmen wir Kenntnis von den unterschiedlichen Verbesserungen gerade im Bereich der Familienpolitik. Wir fordern den Staatsrat auf, auch weiterhin eine aktive Vorreiterrolle im Rahmen der Familienpolitik einzunehmen. Dies mit dem Ziel, das Familienleben zu fördern und gegenüber dem Kanton zu vereinfachen.

Il s'agit d'une amélioration de l'information et du conseil aux familles. Nous invitons le Conseil d'Etat à accélérer la création de guichets familiaux; une demande que notre parti exige depuis des années.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Je remercie les deux députés.

D'abord, l'intervention de M^{me} de Weck s'adresse à la Commissaire. Donc, je la transfère directement.

D'autre part, je constate que le député Waeber fait une proposition d'amélioration de la politique familiale, une politique pro active. J'en prends note.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En ce qui concerne les questions de M^{me} la Députée de Weck, la Commission s'est réunie plusieurs fois. Je ne peux pas vous dire combien mais je pense que c'est de l'ordre de quatre fois environ. Les travaux ont effectivement pris un peu de retard parce que la commission a demandé que le canton procède à une évaluation des besoins et à une analyse du prix des structures d'accueil de la petite enfance, ce que nous avons fait. Nous avons eu une séance de la Commission cette semaine. Nous avons présenté le rapport intermédiaire de l'évaluation des besoins dans le canton que nous avons confié à une entreprise extérieure. Nous avons également confié un mandat pour l'analyse de l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance (crèches, écoles maternelles, accueil de jour et assistance parentale). Nous attendons les résultats pour le mois d'août. Nous avons déterminé un nouveau calendrier avec la commission. Nous avons prévu toute une série de séances durant le mois de septembre avec l'intention de mettre l'avant-projet en consultation cet automne. Les intentions seraient de pouvoir être au printemps prochain au Grand Conseil avec ce projet de loi dont l'entrée en vigueur serait fixée au 1^{er} janvier 2011. Là, il s'agit bien des structures d'accueil de la petite enfance.

En ce qui concerne les structures d'accueil parascolaires, nous avons pu régler la problématique dans le cadre de la loi sur l'enfance et la jeunesse. Nous avons mis une série de règles dans le règlement que le Conseil d'Etat vient d'approuver. Nous avons également engagé au Service de l'enfance et de la jeunesse une coordinatrice qui est chargée de conseiller, de soutenir les communes dans le développement des accueils parascolaires, de fournir des modèles et des outils. Les communes seront désormais obligées d'effectuer une évaluation des besoins dans leur commune de manière régulière et, le cas échéant, de répondre aux besoins.

Au sujet de la politique familiale, c'est effectivement un thème extrêmement important pour ma Direction. Nous menons de front de très nombreux projets allant de l'allocation de maternité pour les mamans, justement les structures d'accueil de la petite enfance, le projet «un enfant une allocation», les projets également de prestations complémentaires pour familles et j'en passe – de nombreux projets demandés aussi par la Constitution. Tous ces projets sont en train d'être développés en parallèle. Nous allons renforcer la politique familiale au sein de ma Direction. Nous avons mis dans le cadre du budget 2010 un poste de coordinateur pour la politique familiale afin d'avoir vraiment une coordination.

En ce qui concerne le guichet d'information et de conseil aux familles, un sujet qui me tient particulièrement à cœur puisque j'étais avec M. le Député Yves Menoud, la seconde signataire du postulat: la Conseillère d'Etat vient ainsi de répondre au postulat qu'elle avait déposé. Le Conseil d'Etat va être saisi du projet sous peu. Donc, je pense que le Grand Conseil pourra traiter cet objet à sa session de septembre.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport et comptes pour 2008

ÉTABLISSEMENT CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES (ECAS)

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. La Commission administrative de l'ECAS est composée de neuf personnes: la présidente, M^{me} la Directrice de la santé et des affaires sociales, et de huit autres représentants. La Commission a tenu trois séances en 2008.

De façon globale, le bilan des cotisations supplémentaires et des réductions de prestations est supérieur au montant des prestations supplémentaires accordées. Vous trouvez tous ces chiffres dans le rapport.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Le rapport annuel de l'ECAS est une photographie importante de la politique sociale du canton. Ainsi, globalement, les prestations versées par l'ECAS atteignent le chiffre de 927 millions de francs, soit environ 13 millions de plus qu'en 2007. Le nombre de personnes ayant reçu une réduction de prime à l'assurance-maladie est en légère baisse par rapport à l'année 2007, alors que certaines limites de revenu ainsi que le montant par enfant à charge ont été revus à la hausse. En 2008, ce sont 77 090 personnes qui ont bénéficié de la réduction des primes à l'assurance-maladie pour un montant global de 121,5 millions. En moyenne, la réduction atteint le montant de 1576 francs par bénéficiaire et touche 29,3% de la population résidente du canton. Néanmoins, cette baisse du nombre de bénéficiaires que nous constatons depuis quelques années maintenant nous inquiète. Je suis en train d'examiner cette problématique et d'élaborer des scénarios pour tenter d'inverser cette tendance. Il faut

voir dans quelle mesure cela sera possible dans le cadre du budget 2010.

Par ailleurs, un nouveau système informatique nettement plus performant a été installé. Il nous permettra d'améliorer l'information des bénéficiaires potentiels et facilitera également les révisions annuelles des dossiers existants. Nous avons, suite à l'introduction de ce nouveau système, du retard dans les décisions. Nous venons d'engager du personnel supplémentaire pour faire face à cette augmentation de travail. Mais c'est une fois que tout sera repris que nous n'aurons plus de problème et que nous pourrons rendre les décisions très rapidement au début de l'année. C'est une problématique due à ce changement de système informatique.

Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC). Depuis plusieurs mois certains services sociaux du canton, tout comme des ayants droits au subside pour la réduction des primes à l'assurance-maladie, sont inquiets. En effet, le versement des subsides pour personnes indigentes accuse un certain retard et cela occasionne des soucis tant pour les services sociaux que pour les ayants droit. Selon les informations qui m'ont été adressées, il semblerait que ce problème provient justement de la mise en œuvre d'un nouveau système informatique auquel s'est ajouté apparemment un manque avéré d'information de la part de l'Etablissement concerné. Ceci dit, permettez-moi, M^{me} la Commissaire, de vous demander de bien vouloir nous dire ce qu'il en est de la situation actuelle, de nous dire également si les problèmes informatiques sont maintenant maîtrisés et si les personnes indigentes vont recevoir confirmation de leur aide et, bien évidemment, du versement dans le meilleur délai des subsides aux caisses maladie respectives. Cette situation a certainement aussi entraîné de nombreuses réactions de la part des caisses maladie et si des actions judiciaires ont été intentées cela va se traduire par des frais pour les personnes concernées. Cas échéant, ces frais seront-ils pris en charge par l'Etat? En outre, pourquoi aucune information n'a été donnée aux services sociaux, tout comme aux assureurs, afin d'éviter cette situation désagréable?

Je vous remercie de votre attention et de votre réponse.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Je rejoins tout à fait ce que vient de dire ma collègue Claire Peiry-Kolly parce que, effectivement, le problème est bien plus profond que ce que l'on voit. Cette caisse cantonale qui a pris un tel retard fait que, aujourd'hui, les caisses maladie ont établi les nouvelles polices d'assurance avec une prime totale. Non seulement les services sociaux sont débordés et inquiets, mais les personnes qui bénéficient de cette aide et qui ne sont pas aux services sociaux ont vu des factures arriver pour les primes complètes de janvier à mai entre 1200 francs pour les personnes seules et jusqu'à 3000 francs pour les familles. Pour ceux qui ont accepté un débit direct, leur compte bancaire est vidé par les primes des cinq premiers mois de l'année. Ma question va également dans le même sens que la question de ma collègue. Quand pensez-vous être prêts avec ces décisions? Je m'inquiète quand même d'entendre dire qu'un nouveau